

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 8 AVRIL 2021**

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Eric BRAIVE, Véronique MAYEUR, Frédéric PETITTA, Sophie RIGALT, Christian BERAUD, Marianne DURANTON, Olivier CORZANI, Nicolas MEARY, Alain LAMOUR, Georges JOUBERT, Jean-Michel GIRAudeau, Norbert SANTIN, Sylvain TANGUY, François CHOLLEY, Fabienne LEGUICHER, Thierry ROUYER, Gilles FRAYSSE, Kim DELMOTTE, Edouard MATT, Philippe LE FOL, Michel COLLET, Maria DE JESUS CARLOS, Nadia CARCASSET, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Danièle GARCIA, Mohammed ZAOUÏ, Thomas ZLOWODZKI, Christiane LECOUSTEY, Michel PELTIER, Patricia MARTIGNE, Clément MARGUERITTE, Aline FLORETTE, Steevy GUSTAVE, Sylvie DAENINCK, Augustin DUMAS, Virginie BUISSON, Axel DOUAILLY (*jusqu'à 23h00*), Isabelle MALLET (*à partir de 19h45*), Thibault MANCHON (*jusqu'à 22h00*), Marie-Claire ARASA, Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Isabelle OUDARD, Christian PICCOLO, Sarah KRIMI, Isabelle PERDEREAU, Annie LECLERC, Christian KERVAZO, Alice FUENTES, Roger PERRET, Bernard SPROTTI, Charlène BADINA.

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame et Messieurs Michelle BOUCHON (*pouvoir M. PETITTA*), Olivier LEONHARDT (*pouvoir M. BRAIVE*), Brahim OUAREM (*pouvoir Mme SEBBAG*), Yassin LAMAOUÏ (*pouvoir Mme PERDEREAU*), Véronique DABADIE (*pouvoir M. CHOLLEY*), Thibault MANCHON (*pouvoir Mme DURANTON à partir de 22h00*), Axel DOUAILLY (*pouvoir M. DUMAS à partir de 23h00*).

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 19h15

Point supplémentaire à l'ordre du jour : Délibération relative à la révision des indemnités des élus (présentée en point n°8bis)

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé.

## **1. Approbation du procès-verbal du 11 février 2021**

## **2. Compte-rendu de la délégation de pouvoirs du Président**

### **2020/218**

Convention de mise à disposition de la piscine à Saint-Michel-sur-Orge, avec l'association La retraite Sportive du Val d'Orge, pour la saison 2020-2021 (*Tarif : 25,35 €/H sur la base d'un taux horaire de mise à disposition d'un maître-nageur*)

### **2020/224**

Conventions de mise à disposition de l'Espace Nautique à Sainte-Geneviève-des-Bois, du Bassin nautique à La Norville et des piscines à Brétigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge, du stade François Faillu à Egly, du complexe sportif Louis Babin et gymnase Lucien Allais à La Norville, avec les lycées Jean-Pierre Timbaud à Brétigny-sur-Orge, Albert Einstein Sainte-Geneviève-des-Bois, André-Marie Ampère à Morsang-sur-Orge, Léonard de Vinci à Saint-Michel-sur-Orge, Paul Belmondo, Edmond Michelet et René Cassin à Arpajon pour la saison 2020-2021 (*Versement d'une contribution financière annuelle de 1 000,00 € pour les lycées Jean-Pierre Timbaud, Albert Einstein, André-Marie Ampère, Léonard de Vinci, 6 340,20 € pour le lycée Belmondo, 4 577,40 € pour le lycée René Cassin et 6 656,10 € pour le lycée Edmond Michelet*)

### **2020/263**

Conventions de formation professionnelle continue « Stage de révision CAEPMNS » avec l'organisme CREPS d'Ile-de-France, à l'attention de cinq agents du service des sports (*Montant : 1 075,00 € TTC / Durée : 15 jours*)

### **2020/288**

Convention d'occupation de locaux avec Madame DERST Isabelle, écrivain public bénévole, afin d'assurer les permanences mensuelles d'écrivain public au sein de la Maison de Justice et du Droit et de la Maison de Services Au Public France Services, du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 décembre 2021 (*A titre gracieux*)

### **2020/289**

Convention biannuelle de partenariat et de mise à disposition de locaux, avec l'UDAF de l'Essonne (Union Départementale des Associations Familiales de l'Essonne), pour assurer des permanences afin d'informer et/ou d'accompagner les personnes en difficultés financières au sein de la Maison de Services Au Public France Service, de janvier 2021 à décembre 2022 (*A titre gracieux*)

### **2020/290**

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2021 avec l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement en Essonne) pour la tenue de permanences d'informations du public en matière de logement et d'habitat à la Maison de Justice et du Droit (*Montant annuel global et forfaitaire : 3 000,00 €*)

### **2020/291**

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2021 avec l'association CRESUS Ile-de-France (Chambre Régionale de Surendettement Social) pour la tenue de permanences d'informations et d'accompagnement des usagers au sein de la Maison de Justice et du Droit et de la Maison de Services Au Public France Services (*Montant annuel global et forfaitaire : 12 420,00 €*)

### **2020/292**

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2021 avec MEDIAVIPPP (Association Départementale de Médiation et d'Aide aux Victimes) pour la tenue de permanences d'informations, d'écoute et d'orientation des victimes au sein de la Maison de Justice et du Droit et de la Maison de Services Au Public France Services (*Montant annuel global et forfaitaire : 15 166,00 €*)

### **2020/293**

Convention d'objectifs pour l'année 2021 avec l'Ordre des Avocats du Barreau de l'Essonne pour assurer des permanences juridiques au sein du Centre Socioculturel Berthe Morisot à Saint-Germain-lès-Arpajon (*Montant : 2 932,00 €*)

### **2020/297**

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif aux Etudes géotechniques pour l'entretien et l'aménagement des espaces publics de Cœur d'Essonne Agglomération, avec le groupement SOLER CONSEIL (mandataire) / SOL CONSEIL / SOLER ENVIRONNEMENT (*Montant annuel compris entre 0€ HT minimum et 300 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an renouvelable 3 fois 1 an*)

### **2020/303**

Bail dérogatoire avec la société Union Technique de l'Automobile et du Cycle (UTAC), pour un local situé dans le bâtiment RADAR VILLE sur l'ex-base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge (*Montant du loyer de 500,00 € TTC par trimestre / Durée : jusqu'au 31 octobre 2021*)

### **2020/309**

Contrat de maintenance des autolaveuses avec la société Nilfisk pour les piscines de Morsang-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge, Brétigny-sur-Orge, l'Espace Nautique à Sainte-Geneviève-des-Bois, la piscine des Trois Vallées à Breuillet et la halle de skate à Villiers-sur-Orge (*Montant total de 5 775,70€ HT pour l'année 2021 / Durée : 1 an renouvelable 2 fois 1 an par tacite reconduction*)

### **2020/310**

Attribution de l'accord cadre à bons de commande relatifs aux travaux neufs et d'entretien de signalisation lumineuse tricolore, avec le groupement AXIMUM (mandataire) / SATELEC (*Montant annuel compris entre 100 000,00 € HT minimum et 1 000 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an*)

**2020/311**

Avenant n°1 au lot n°1 de l'accord-cadre à bons de commande relatif au nettoyage des bâtiments y compris le vitrage, avec la société EUROPE SERVICE PROPRETE, afin d'ajouter des prestations de nettoyage des piscines de Brétigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge et Saint-Michel-sur-Orge (*Sans incidence financière*)

**2020/312**

Avenant n° 1 à l'accord-cadre à bons de commande relatif au balayage mécanique et au nettoyage des voiries et des dépendances des zones d'activités communautaires, avec la société SEMAER, afin d'intégrer le nettoyage manuel des ZAE de la Croix Blanche Ouest à Sainte-Geneviève-des-Bois et de Maison Neuve à Brétigny-sur-Orge ainsi que le nettoyage manuel et le balayage mécanique de la voie d'accès au sud de la base (*Sans incidence financière*)

**2020/314**

Convention de mise à disposition du Bassin Nautique à La Norville, avec le Centre hospitalier d'Arpajon, pour la période du 4 janvier au 31 mars 2021 (*Tarifs sur la base d'un taux horaire de 75,40 € pour le bassin d'apprentissage et 25,35 €/H de mise à disposition d'un maître-nageur*)

**2021/001**

Attribution du marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour une mission des travaux de viabilisation eaux usées du parc événementiel, du bâtiment Béarn et de la parcelle TSF sur la Base Aérienne à Brétigny-sur-Orge, avec le groupement ETUDES ET SYNERGIES (mandataire)/ BATT/ SAFEGE/ BEA/ SECTEUR (*Montant total de 191 730,76 € HT et pour les prestations non prévues dans l'annexe « Missions et répartition des honoraires » un montant compris sans minimum et 30 000,00 € HT maximum / Durée : 2 mois pour la phase de conception et 4 mois pour la phase réalisation*)

**2021/003**

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2021, avec l'association Entrepreneurs Cœur d'Essonne (ECE), pour la mise à disposition de manière ponctuelle de locaux au sein de la Cité du Développement Economique à Sainte-Geneviève-des-Bois (*A titre gracieux (dans la limite d'une utilisation représentant un montant de 4 500€ HT)*)

**2021/004**

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2021, avec l'association Réseau Mampreneurs, pour la mise à disposition de manière ponctuelle de la salle de Conseil dans les locaux du Trianon à Villemoisson-sur-Orge (*A titre gracieux (avantage valorisé s'élevant à 270€)*)

**2021/007**

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la gestion et l'exploitation de l'infrastructure système et réseau de cœur d'Essonne Agglomération, avec la société CLOUD TEMPLE (*Montant annuel sans minimum et 300 000,00 € HT maximum / Durée : de sa notification jusqu'au 31 décembre 2021 et reconductible 3 fois 1 an*)

**2021/008**

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif à l'entretien préventif, curatif et installation de matériel incendie dans les bâtiments communautaires, avec la société FINSECUR (*Montant annuel compris entre 5 000,00 € HT minimum et 400 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an*)

**2021/009**

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la vérification périodique des installations électriques, gaz, ascenseurs, SSI dans les bâtiments communautaires et installations électriques, levage des stations de pompage d'eaux usées et eaux pluviales, avec la société DEKRA INDUSTRIAL (*Montant annuel compris entre 5 000,00 € HT minimum et 550 000,00 € HT maximum / Durée : de sa notification jusqu'au 31 décembre 2021 et reconductible 3 fois 1 an*)

**2021/010**

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2021, avec l'association RESOP 91 (Réseau d'entrepreneurs Semeurs d'Opportunités et de Projets), pour la mise à disposition de manière ponctuelle de la salle Framboise au sein de la Cité du Développement Economique à Sainte-Geneviève-des-Bois, à l'attention des chefs d'entreprises et des personnes en phase de création d'entreprise sur l'agglomération de Cœur d'Essonne et/ou sur les communes et agglomérations avoisinantes (*A titre gracieux (avantage valorisé s'élevant à 528€)*)

**2021/012**

Modification de l'installation de la régie principale de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités du Conservatoire de Saint-Germain-Lès-Arpajon, suite au déménagement du Pôle enseignement artistique au Conservatoire de Saint-Germain-Lès-Arpajon.

**2021/014**

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif à l'hébergement et maintenance du GEO générateur d'applications WebSIG et de ses modules, avec la société CIRIL GROUP (*Montant annuel de 30 000,00 € HT minimum et de 213 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an*)

**2021/015**

Bail de mise à disposition de la piste principale « 23 » et de la piste Allemande de l'ex-base aérienne 217 au Plessis-Pâté, avec la Fédération Française de Char à voile (*Montant : 2 500,00 € HT / an / Durée : jusqu'au 31 décembre 2021*)

**2021/016**

Convention de mise à disposition d'un chronomètre avec l'Union Sportive de Marolles section Athlétisme, afin d'organiser La Marollaise le samedi 29 mai 2021 (*A titre gracieux*)

#### **2021/017**

Bail de mise à disposition des pistes 23 et Allemande de l'ex-base aérienne 217, avec la société « TSF BACKLOT 217 », à l'occasion de chaque tournage de l'année 2021 (*Montants de location par jour : 1 200,00 € HT pour le tournage d'un long métrage, 1 400,00€ HT pour le tournage d'un clip, 1 600,00€ HT pour le tournage d'un film publicitaire, 700,00€ HT pour le tournage d'un court métrage et 300,00€ HT pour le tournage d'un film éducatif ou humanitaire*)

#### **2021/019**

Convention de mise à disposition de locaux pour l'année 2021 avec L'association Pour le Couple et l'Enfant en Essonne (A.P.C.E 91) pour assurer des permanences de médiation familiale au sein de la Maison de Services Au Public France Services (A titre gracieux)

#### **2021/022**

Autorisation de réalisation de travaux d'entretien, avec Grand Paris Aménagement, sur une emprise de 3 500m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée D849 située à Brétigny-sur-Orge pour l'aménagement d'une aire de grand passage (A titre gracieux / *Durée : prendra fin à la régularisation de la cession de cette emprise foncière entre l'agglomération et l'Etat et au plus tard le 31 décembre 2021*)

#### **2021/023**

Demande de subvention auprès des services de l'Etat « DRAC Ile-de-France et Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Essonne (SPIP 91) » dans le cadre du projet artistique en milieu carcéral proposé par le Théâtre Brétigny en partenariat avec la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

#### **2021/024**

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la distribution de documents de communication de Cœur d'Essonne agglomération (3 lots) :

- Lot 1 : « Distribution en boîtes aux lettres de documents sur le nord du territoire hors parc d'activités », avec la société ADREXO (*Montant annuel compris entre 7 000,00 € HT minimum et 50 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an renouvelable 1 fois 1 an*)
- Lot 2 : « Distribution en boîtes aux lettres de documents sur le sud du territoire hors parc d'activités », avec la société ADREXO (*Montant annuel compris entre 2 500,00 € HT minimum et 18 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an renouvelable 1 fois 1 an*)
- Lot 3 : « Distribution en boîtes aux lettres de documents dans les parcs d'activités », avec le groupement d'entreprises HERCULE INSERTION (mandataire) / ACTION EMPLOI (*Montant annuel compris entre 800,00 € HT minimum et 6 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an renouvelable 1 fois 1 an*)

#### **2021/027**

Demandes de subventions auprès du Département de l'Essonne pour les projets artistiques et culturels du Théâtre Brétigny, du Centre d'Art contemporain de Brétigny et des résidences accueillies.

#### **2021/028**

Demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (DRAC) pour les projets artistiques et culturels du Théâtre Brétigny, du Centre d'Art contemporain de Brétigny et des résidences accueillies.

#### **2021/029**

Demandes de subventions auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour les projets artistiques et culturels du Théâtre Brétigny, du Centre d'Art contemporain de Brétigny et des résidences accueillies.

#### **2021/030**

Convention de prestations de services avec le Cabinet CMK (Cabinet Michel Klopfer), pour l'animation d'un séminaire destiné aux élus, afin de présenter le diagnostic consolidé du territoire et d'explicitier le contexte financier de Cœur d'Essonne Agglomération (*Montant : 6 300,00 € HT*)

#### **2021/034**

Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre du chèque numérique pour un commerce connecté, afin de favoriser, grâce au digital, le développement des commerces sur le territoire (*Montant de la subvention pouvant aller jusqu'à 10 000,00€*)

#### **2021/053**

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 (DSIL) pour le financement du projet de modernisation et d'optimisation des installations d'éclairage public, afin de réduire la consommation d'énergie, de supprimer la pollution lumineuse et d'adapter l'éclairage en fonction des usages et de l'identité de chaque commune (*Montant estimé des travaux 500 000,00 € HT*)

### **4 contrats dans le cadre des animations culturelles au sein des médiathèques de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération**

Convention avec la Médiathèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de divers outils d'animations et d'expositions au sein du réseau des médiathèques de Cœur d'Essonne, permettant de développer des actions culturelles en direction de tout type de public (petite enfance, jeunesse, adultes et seniors) (A titre gratuit / *Durée : 3 ans*)

Convention avec Les Amis de La Fondation pour La Mémoire de La Déportation A.F.M.D, pour le prêt de l'exposition « Femmes et déportation », à la médiathèque André Chédid à Villemoisson-sur-Orge du 23 février au 16 mars 2021 (A titre gratuit)

Conventions avec la compagnie La Caravane Créative, pour la mise à disposition de l'auditorium du centre culturel des Prés du Roy à Saint Germain-lès-Arpajon pour la création de son nouveau spectacle et pour deux représentations le 12 mars 2021 à l'attention d'un public de collégiens et le 13 mars 2021 à l'attention d'un public familial (A titre gratuit)

**La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :**

**3. Transformation de postes**

**Les deux délibérations suivantes sont adoptées par 34 voix et 25 contre (Mesdames et Messieurs MEARY, LECOUSTEY, PELTIER, MARTIGNE, MARGUERITTE, FLORETTE, DURANTON, DUMAS, BUISSON, MALLET, RIGAUT, GOURGUES, MOSNAT, DELPIC, OUDARD, SANTIN, LECLERC, KERVAZO, CHOLLEY, DABADIE, ZLOWODZKI, PERDEREAU et pouvoir de Messieurs LAMAOUI, DOUAILLY, MANCHON) :**

**4. Budget primitif 2021 du Budget principal**

➤ **ADOPTÉ** par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes, le budget primitif 2021 de Cœur d'Essonne Agglomération arrêté à un montant de :

- Investissement	<b>37 282 933,63 €</b>
- Fonctionnement	<b>136 789 386,00 €</b>

**La proposition d'amendement du Budget Primitif présentée par Monsieur MEARY n'est pas retenue par 34 voix contre et 25 voix pour.**

**5. Vote des taux de fiscalité -Année 2021**

➤ **FIXE** pour 2021, les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties	<b>2,9 %</b>
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	<b>3,54 %</b>

**Les deux délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :**

**6. Vote du taux de CFE 2021 (Cotisation Foncière des Entreprises)**

➤ **FIXE** le taux de CFE pour 2021 à **28,42 %** sur l'ensemble du territoire de Cœur d'Essonne Agglomération.

**7. Attribution de compensation provisoire 2021**

➤ **FIXE** le montant provisoire de l'attribution de compensation positive de 2021 à **17 579 973,97 €** et l'attribution de compensation négative à **- 1 187 251,35 €**

➤ **DIT** que le montant de l'attribution de compensation 2021 est réparti comme indiqué dans le tableau ci-après :

<b>VILLES</b>	<b>AC définitive 2020</b>	<b>AC provisoire 2021</b>
Arpajon	450 541,16 €	450 541,16 €
Avrainville	323 662,38 €	323 662,38 €
Brétigny-sur-Orge	4 698 632,90 €	4 698 632,90 €
Bruyères-le-Châtel	15 245,31 €	15 245,31 €
Cheptainville	43 231,84 €	43 231,84 €
Egly	68 047,17 €	68 047,17 €
Fleury-Mérogis	2 942 578,04 €	2 942 578,04 €
Guibeville	142 252,75 €	142 252,75 €
Le Plessis-Pâté	1 653 379,00 €	1 653 379,00 €
Leuville-sur-Orge	80 322,00 €	80 322,00 €
Longpont-sur-Orge	246 351,00 €	246 351,00 €
Marolles-en-Hurepoix	1 013 211,84 €	1 013 211,84 €
Ollainville	1 042 614,11 €	1 042 614,11 €
Sainte-Geneviève-des-Bois	4 051 204,00 €	4 051 204,00 €
Saint-Germain-lès-Arpajon	589 872,43 €	589 872,43 €
Saint-Michel-sur-Orge	117 324,00 €	117 324,00 €
Villiers-sur-Orge	101 504,04 €	101 504,04 €
<b>Total</b>	<b>17 579 973,97 €</b>	<b>17 579 973,97 €</b>
Breuillet	-462 386,72 €	-462 386,72 €
La Norville	- 148 003,17 €	- 148 003,17 €
Morsang-sur-Orge	- 572 744,00 €	- 572 744,00 €
Villemoisson-sur-Orge	- 4 117,46 €	- 4 117,46 €
<b>Total</b>	<b>- 1 187 251,35 €</b>	<b>- 1 187 251,35 €</b>

**La délibération suivante est adoptée par 58 voix et 1 contre (Monsieur ZLOWODZKI) :**

**8. Vote du taux de TEOM 2021**

➤ **FIXE** le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2021 à **10,48%** pour l'ensemble des vingt et une communes du territoire.

**La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :**

**8Bis. Indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et Conseillers Délégués et Communautaires**

➤ **DECIDE** de diminuer de 10% les indemnités au Président, aux Vice-Présidents, aux conseillers délégués et aux conseillers communautaires selon un taux de l'indice brut 1027, comme suit :

Nombre d'habitants	Indemnités du Président	Indemnités des Vice-Présidents et des Conseillers délégués	Indemnités des Elus communautaires
100 000 à 199 999	104.13%	36.95 %	5.40 %

➤ **DIT** que ces indemnités sont versées à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

➤ **DIT** que ces indemnités sont payées mensuellement et revalorisées en fonction du point d'indice des fonctionnaires et de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique.

**La délibération suivante est adoptée par 34 voix et 25 abstentions (Mesdames et Messieurs MEARY, LECOUSTEY, PELTIER, MARTIGNE, MARGUERITTE, FLORETTE, DURANTON, DUMAS, BUISSON, MALLET, RIGAULT, GOURGUES, MOSNAT, DELPIC, OUDARD, SANTIN, LECLERC, KERVAZO, CHOLLEY, DABADIE, ZLOWODZKI, PERDEREAU et pouvoir de Messieurs LAMAOUI, DOUAILLY, MANCHON) :**

**9. Budget Primitif 2021 du budget annexe « Base aérienne 217 »**

➤ **ADOpte** par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes, le budget annexe 2021 de la Base aérienne, arrêté à un montant de :

- Investissement ..... **8 336 006,78 €**
- Fonctionnement ..... **1 280 217,53 €**

**La délibération suivante est adoptée par 33 voix et 25 abstentions (Mesdames et Messieurs MEARY, LECOUSTEY, PELTIER, MARTIGNE, MARGUERITTE, FLORETTE, DURANTON, DUMAS, BUISSON, MALLET, RIGAULT, GOURGUES, MOSNAT, DELPIC, OUDARD, SANTIN, LECLERC, KERVAZO, CHOLLEY, DABADIE, ZLOWODZKI, PERDEREAU et pouvoir de Messieurs LAMAOUI, DOUAILLY, MANCHON) et ne prend pas part au vote (Monsieur TANGUY) :**

**10. Avenant n°3 à la convention cadre n°8 entre Cœur d'Essonne Agglomération et la SPL AIR 217 pour la reconversion de la Base 217**

➤ **APPROUVE** l'avenant n°3 à la convention cadre n°8 entre Cœur d'Essonne Agglomération et la SPL AIR 217 pour la reconversion de la Base 217, afin de proroger la convention 8 jusqu'au 30 mars 2022 (au lieu de fin 2021) et d'opérer des mouvements de crédits, à coûts constants, étant donné que la convention cadre n°8 opère une spécialisation des crédits par mission.

**La délibération suivante est adoptée par 56 voix et 3 abstentions (Madame PERDEREAU et pouvoir de Monsieur LAMAOUI, Monsieur ZLOWODZKI) :**

**11. ZAC Mare aux Bourguignons à Egly – Avenant n°5 au traité de concession**

➤ **APPROUVE** l'avenant n°5 au Traité de Concession de la ZAC de la Mare aux Bourguignons, afin de prolonger la concession jusqu'au 31 décembre 2022.

**Les deux délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :**

**12. ZAC Le Souchet à La Norville – Avenant n°1 au traité de concession**

➤ **APPROUVE** l'avenant n°1 au Traité de Concession de la ZAC du Souchet, afin de prolonger la concession de 6 ans, jusqu'au 25 décembre 2027.

**13. Approbation de la convention d'adhésion Petite Ville de Demain de Breuillet**

➤ **APPROUVE** la convention d'adhésion Petites villes de demain de la commune de Breuillet dans le cadre de l'ORT à l'échelle de Cœur d'Essonne Agglomération.

**Les deux délibérations suivantes sont adoptées par 34 voix et 25 abstentions (Mesdames et Messieurs MEARY, LECOUSTEY, PELTIER, MARTIGNE, MARGUERITTE, FLORETTE, DURANTON, DUMAS, BUISSON, MALLET, RIGAULT, GOURGUES, MOSNAT, DELPIC, OUDARD, SANTIN, LECLERC, KERVAZO, CHOLLEY, DABADIE, ZLOWODZKI, PERDEREAU et pouvoir de Messieurs LAMAOUÏ, DOUAILLY, MANCHON) :**

#### **14. Budget Primitif 2021 du budget annexe Parcs d'Activités**

➤ **ADOPTÉ** par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes, le budget primitif 2021 du budget annexe « parcs d'activités » arrêté à un montant de :

- Investissement : **150 000 €**
- Fonctionnement : **564 573 €**

#### **15. Budget Primitif 2021 du budget annexe Hôtel d'Entreprises**

➤ **ADOPTÉ** par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes, le budget annexe 2021 « Hôtel d'entreprises » arrêté à un montant de :

- Investissement : **92 635 €**
- Fonctionnement : **138 142.71 €**

**Les cinq délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :**

#### **16. Avenant n°2 à la convention du Fonds de Résilience avec Initiactive Essonne**

➤ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 à la convention de dotation du fonds de résilience avec l'association InitiActive Ile-de-France, sise 36, rue des Petits Champs 75002 Paris, représentée par ses co-présidents, Monsieur Loïc DUPONT et Monsieur Lionnel RAINFRAY, afin d'apporter des modifications à la Convention initiale signée le 29 juin 2020 entre Cœur d'Essonne agglomération et l'association InitiActive Ile-de-France pour la participation au Fonds Résilience Île de France&Collectivités, à son règlement et de maintenir les fonds non octroyés sur la première période.

#### **17. Avenant n°1 à la convention du Fonds de Résilience avec la Région IDF**

➤ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention autorisant certaines collectivités infra-régionales ou les EPCI- EPT d'Ile-de-France à abonder « le Fonds Résilience Ile-de-France et collectivités », sise 02 rue Simone VEIL, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE, représentée par sa présidente Madame Valérie PECRESSE, afin de prolonger l'autorisation donnée aux collectivités à participer au fonds Résilience Île-de-France et Collectivités.

#### **18. Adhésion et désignation du représentant de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération au Comité Départemental du Tourisme**

- **DECIDE** d'adhérer au Comité Départemental du Tourisme.
- **DESIGNE** Monsieur **Christian BERAUD** comme représentant de Cœur d'Essonne Agglomération au Comité Départemental du Tourisme.
- **PRECISE** que le montant annuel de la cotisation est fixé à 2500 euros.

#### **19. Avenant n° 1 au règlement des aides communautaires cap travaux**

➤ **APPROUVE** l'avenant n° 1 au règlement d'attribution des aides de l'OPAH Cap Travaux, afin d'actualiser le règlement des aides communautaires attribuées aux propriétaires réalisant des travaux de rénovation et d'adaptation sur le territoire intercommunal dans le cadre de l'OPAH Cap travaux (2020-2024), pour intégrer les modifications de réglementations de l'ANAH, principal co-financeur du dispositif, intervenues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021

#### **20. Approbation de la procédure de validation des rapports annuels 2019/2020 de la politique de la ville par les Conseils Municipaux des villes concernées**

- **DECIDE** que les communes disposant de quartiers prioritaires au sens de la politique de la ville ont un délai de trois mois à compter de la réception du rapport annuel sus-cité pour le présenter en conseil municipal, émettre un avis sur celui-ci et en faire retour au service politique de la ville de Cœur d'Essonne Agglomération ; les conseils citoyens disposent d'un délai d'un mois pour retourner leur avis au service communautaire.
- **PRECISE** que les avis des communes et conseils citoyens seront présentés en commission Habitat/Politique de la Ville et annexés au rapport annuel qui sera porté au vote de l'assemblée délibérante au second semestre 2021.

**Les deux délibérations suivantes sont adoptées par 58 voix et 1 contre (Monsieur ZLOWODZKI) :**

**21. Convention de maîtrise d'ouvrage unique exercé par la SNCF pour la réalisation des extensions ville de la passerelle à la gare de Sainte-Geneviève-des-Bois**

➤ **DECIDE** de signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique exercé par la SNCF pour la réalisation des extensions ville de la passerelle à la gare de Sainte-Geneviève-des-Bois. Coût estimatif de l'opération : 718 543€ HT

**22. Convention de financement des travaux relatif à la réalisation d'un ascenseur en gare de Sainte-Geneviève-des-Bois avec la SNCF**

➤ **DECIDE** de signer la convention de financement des travaux relatif à la réalisation d'un ascenseur en gare de Sainte-Geneviève-des-Bois avec la SNCF. Coût estimatif de travaux pris en charge par l'Agglo : 285 795€ HT et par la SNCF : 285 795€ HT

**La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :**

**23. Budget annexe « SESAME » - Affectation anticipée du résultat 2020**

➤ **CONSTATE** les résultats suivants :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>478 115,80 €</b>
. résultat de clôture	
<b>Section d'investissement</b>	<b>-</b>

➤ **DECIDE** d'affecter, de manière anticipée, dès le budget primitif 2021, les résultats de l'exercice 2020 de la manière suivante :

Affectation en report à nouveau fonctionnement (002) : 478 115,80 €

Affectation en report à nouveau investissement (001) : sans objet

**La délibération suivante est adoptée par 35 voix et 24 abstentions (Mesdames et Messieurs MEARY, LECOUSTEY, PELTIER, MARTIGNE, MARGUERITTE, FLORETTE, DURANTON, DUMAS, BUISSON, MALLET, RIGAULT, GOURGUES, MOSNAT, DELPIC, OUDARD, SANTIN, LECLERC, KERVAZO, CHOLLEY, DABADIE, PERDEREAU et pouvoir de Messieurs LAMAQUI, DOUAILLY, MANCHON) :**

**24. Budget Primitif 2021 du budget annexe Sésame**

➤ **ADOpte** par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes, le budget annexe 2021 SESAME, arrêté à un montant de:

- Investissement..... **0 €**
- Fonctionnement..... **1 701 072,80 €**

**La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :**

**25. Budget Primitif 2021 du budget annexe Assainissement**

➤ **ADOpte** par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes, le budget annexe 2021 « Assainissement », arrêté à un montant de :

- Investissement : **8 113 663,40 EUROS**
- Fonctionnement : **10 481 093,84 EUROS**

**La délibération suivante est adoptée par 58 voix et ne prend pas part au vote (Monsieur CHOLLEY) :**

**26. Autorisation au Syndicat de l'Orge pour mener la procédure de sollicitation de l'avis de l'autorité environnementale et la réalisation de l'enquête publique concernant l'approbation du zonage Eaux Pluviales de la commune de Breuillet**

➤ **DECIDE** de confier au Syndicat de l'Orge la réalisation de toutes les formalités liées à la mise en œuvre de l'enquête publique relative à l'approbation du zonage des eaux pluviales de la commune de Breuillet y compris la sollicitation de l'avis de l'autorité environnementale.

**Les deux délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :**

**27.Approbation de la modification des statuts du Syndicat des Eaux Ouest Essonne (SEOE)**

➤ **APPROUVE** la modification des statuts, proposés et votés par le comité syndical du SEOE lors de sa réunion du 24 mars 2021 et annexés à la délibération.

**28.Budget annexe de l'Espace Jules Verne - Affectation anticipée du résultat 2020**

➤ **CONSTATE** les résultats suivants :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>552 636,85 €</b>
. résultat de clôture	
<b>Section d'investissement</b>	<b>72 518,66 €</b>
. résultat de clôture	

**DECIDE** d'affecter, de manière anticipée, dès le budget primitif 2021, les résultats de l'exercice 2020 de la manière suivante :

Affectation en report à nouveau fonctionnement (002) : 552 636,85 €

Affectation en report à nouveau investissement (001) : 72 518,66 €

**La délibération suivante est adoptée par 34 voix et 25 abstentions (Mesdames et Messieurs MEARY, LECOUSTEY, PELTIER, MARTIGNE, MARGUERITTE, FLORETTE, DURANTON, DUMAS, BUISSON, MALLET, RIGAULT, GOURGUES, MOSNAT, DELPIC, OUDARD, SANTIN, LECLERC, KERVAZO, CHOLLEY, DABADIE, ZLOWODZKI, PERDEREAU et pouvoir de Messieurs LAMAOUÏ, DOUAILLY, MANCHON) :**

**29.Budget Primitif 2021 du budget annexe de l'espace Jules Verne**

➤ **ADOpte** par chapitre, pour les sections de Fonctionnement et d'Investissement équilibrées en dépenses et en recettes, le budget-annexe « Espace Jules Verne » pour l'année 2021, arrêté à un montant de :

- Investissement : **+ 393 911,87 €**

- Fonctionnement : **+ 3 023 158,85 €**

**La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :**

**30.Convention d'objectifs et de moyens 2021 avec le CIDFF**

➤ **AUTORISE**, le Président à signer le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre le CIDFF Essonne et Cœur d'Essonne Agglomération pour l'année 2021.

➤ **PRECISE** que le montant de la subvention est de 66 297.00 € (soixante-six mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros), à savoir :

- 61 740.00 € (soixante et un mille sept cent quarante euros) pour la MJD,

- 4557.00 € (quatre mille cinq cent cinquante-sept euros) pour la MSAP.

**La délibération suivante est adoptée par 58 voix et 1 abstention (Madame LECLERC) :**

**31.Convention triennale tripartite Cie Baroda (ex-BlonBa, théâtre de l'Arlequin), Conseil Départemental de l'Essonne, Communauté Cœur d'Essonne Agglomération**

➤ **AUTORISE** le Président à signer la convention de résidence triennale 2021-2022-2023 avec le Conseil Départemental de l'Essonne et la Compagnie BARODA, ainsi que tout document ou avenant se rapportant à ce dossier.

➤ **PRECISE** que le montant de la subvention 2021 est arrêtée à 159.942 euros (cent cinquante-neuf mille neuf cent quarante-deux euros).

**Les cinq délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :**

**32.Approbation des conventions de répartition des charges de bâtiments, pour les locaux occupés par Cœur Essonne dans le cadre de sa compétence Petite Enfance et les communes**

➤ **DECIDE** d'approuver les termes des conventions de répartition des charges liés aux bâtiments pour les locaux occupés par Cœur Essonne dans le cadre de sa compétence Petite Enfance sur les communes et pour les structures suivantes :

- Marolles : Halte-garderie

- Egly : Maison de la Petite Enfance

- Ollainville : Multi accueil

- Arpajon : Halte-garderie et Relais Assistant(te)s Maternel(le)s

### **33. Approbation des conventions d'objectifs et de moyens à conclure avec les crèches associatives et parentales de l'Arpajonnais pour l'année 2021**

- **APPROUVE** les termes des conventions d'objectifs et de moyens à conclure avec les crèches associatives et parentales.
- **INDIQUE** que le montant prévisionnel de la subvention pour 2021 est fixé à :
  - ✓ 35 175 € pour la crèche « Les Lutins malins » (Saint-Germain-lès-Arpajon)
  - ✓ 65 000 € pour la crèche « Les p'tites canailles » (Bruyères-le-Châtel)
- **PRECISE** que le montant de la subvention pourra être révisé au regard des documents remis par les associations (déclaration réelle des données financières de 2020, compte de résultat de l'année 2020 et déclaration prévisionnelle des données financières de l'année 2021).

### **34. Complément aux règles de remboursement et d'annulation d'inscription pour les cotisations des équipements d'enseignement artistique à la suite de leur fermeture dans le cadre de l'urgence sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19**

- **DECIDE** une facturation à zéro euro pour les cours collectifs adultes.
- **DECIDE** une réduction de 60% des cotisations des cours individuels adultes en cursus et hors cursus.
- **DECIDE** une réduction de 30% des cotisations des cours de danse éveil et initiation, et de 20% des cotisations des cours de danse en cursus,
- **PRECISE** que les réductions susnommées seront appliquées sur la cotisation du troisième trimestre de l'année scolaire 2020/21.

### **35. Convention de mise à disposition du personnel entre la commune de La Norville et Cœur d'Essonne Agglomération dans le cadre de la compétence Voirie**

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel entre la commune de La Norville et Cœur d'Essonne Agglomération dans le cadre de la compétence Voirie et tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

### **36. Convention de mise à disposition du personnel entre la commune de Leuville-sur-Orge et Cœur d'Essonne Agglomération dans le cadre de la compétence Voirie**

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Leuville-sur-Orge et Cœur d'Essonne Agglomération dans le cadre de la compétence Voirie et tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

### **Les quatre délibérations suivantes sont adoptées par 58 voix et 1 abstention (Monsieur ZLOWODZKI) :**

#### **37. Attribution du marché 2020-33 relatif au lot n°5 ayant pour objet la menuiserie intérieure dans le cadre de la construction d'une médiathèque communautaire à Sainte-Geneviève-des-Bois**

- **AUTORISE** la SORGEM à signer et exécuter le marché relatif au lot n°5 : Menuiserie Intérieure pour la construction de la médiathèque communautaire à Sainte-Geneviève-des-Bois, avec la Société ETS MILLET SAS, 38 rue de la Fontaine de l'Erable à LAVAL EN BRIE 77148, pour un montant global et forfaitaire de 467 000,00 € HT.

#### **38. Avenant n°1 aux lots n°1, n°3, avenant n°2 aux lots n°2, n°4, n°6, n°8 et avenant n°3 au lot n°9 du marché n° 2017-32 relatif à la construction d'une médiathèque à Sainte-Geneviève-des-Bois**

- **AUTORISE** la SORGEM à signer les avenants n°1 aux lots n°1 et n°3 et les avenants n°2 aux lots n°2, n°4, n°6 et n°8 et l'avenant n°3 au lot n°9 du marché n°2017-32 pour la construction d'une médiathèque à Sainte-Geneviève-des-Bois selon les modalités suivantes :

Avenant n°1 au Lot 1 Gros œuvre fondations – structure – charpente métallique avec le groupement DUBOCQ/VILQUIN, représenté par son mandataire la société DUBOCQ sise rue du CDB 91770 SAINT VRAIN ayant pour objet de :

- prolonger le délai d'exécution de l'ensemble des travaux de 17 mois par rapport à la date prévisionnelle de réception du 26 mai 2020
- modifier le montant du marché de 2 405 203 € HT à 2 465 268,54 € HT soit une augmentation de 2,50 % par rapport au montant initial du marché

Avenant n°2 au lot 2 Couverture étanchéité avec la société CRUARD COUVERTURE SAS sise 3 rue des Sports 53360 SIMPLE ayant pour objet de :

- prolonger le délai d'exécution de l'ensemble des travaux de 17 mois par rapport à la date prévisionnelle de réception du 26 mai 2020
- modifier le montant du marché de 576 357,98 € HT à 578 097,98 € HT soit une augmentation de 0,30 % par rapport au montant initial du marché

Avenant n°1 au lot 3 Traitement des façades – Menuiseries extérieures – occultations avec la société SARMATES sise 5 rue Nicéphore Niepce 91420 MORANGIS ayant pour objet de :

- prolonger le délai d'exécution de l'ensemble des travaux de 17 mois par rapport à la date prévisionnelle de réception du 26 mai 2020
- modifier le montant du marché de 1 717 554,17 € HT à 1 711 441,78 € HT soit une diminution de 0,36 % par rapport au montant initial du marché

Avenant n°2 au lot 4 Cloisons – doublages –Faux plafonds plâtre- plafonds suspendus - peinture avec la société SERTAC sise 7 rue Salvador Allende 91120 PALAISEAU ayant pour objet de :

- prolonger le délai d'exécution de l'ensemble des travaux de 17 mois par rapport à la date prévisionnelle de réception du 26 mai 2020
- modifier le montant du marché de 535 234,40 € HT à 539 196,80 € HT soit une augmentation de 0,74 % par rapport au montant initial du marché

Avenant n°2 au lot 6 Revêtements des sols – revêtement mural – céramique avec la société BOUGET sise 33 avenue de la Commune de Paris 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE ayant pour objet de :

- prolonger le délai d'exécution de l'ensemble des travaux de 17 mois par rapport à la date prévisionnelle de réception du 26 mai 2020
- modifier le montant du marché de 201 488,90 € HT à 203 388,90 € HT soit une augmentation de 0,94 % par rapport au montant initial du marché

Avenant n°2 au lot 8 Plomberie – sanitaire – chauffage – ventilation – climatisation avec la société ATOUT FLUID CLIMATISATION sise 32 rue du Bel Air 94400 VITRY-SUR-SEINE ayant pour objet de :

- prolonger le délai d'exécution de l'ensemble des travaux de 17 mois par rapport à la date prévisionnelle de réception du 26 mai 2020
- modifier le montant du marché de 715 838,84 € HT à 720 035,36 € HT soit une augmentation de 0,59 % par rapport au montant initial du marché

Avenant n°3 au lot 9 Electricité courants forts et courants faibles avec la société ALTELEC sise 2 rue des Piverts 91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE ayant pour objet de :

- prolonger le délai d'exécution de l'ensemble des travaux de 17 mois par rapport à la date prévisionnelle de réception du 26 mai 2020

### **39. Avenant n°2 au lot n°10 du marché n° 2018-26 relatif à la construction d'une médiathèque à Sainte-Geneviève-des-Bois**

➤ **AUTORISE** la SORGEM à signer l'avenant n°2 au lot n°10 « ascenseur » du marché n°2018-26 pour la construction d'une médiathèque à Sainte-Geneviève-des-Bois avec la société CFA Division NSA sise 22 rue Eugène Dupuis 94000 CRETEIL ayant pour objet de prolonger le délai d'exécution de l'ensemble des travaux de 17 mois par rapport à la date prévisionnelle de réception du 26 mai 2020.

### **40. Avenant n°3 aux lots n°7 et n°11 n° 2018-09 relatifs à la construction d'une médiathèque à Sainte-Geneviève-des-Bois**

➤ **AUTORISE** la SORGEM à signer les avenants n°3 aux lots n°7 et n°11 du marché n°2018-09 pour la construction d'une médiathèque à Sainte-Geneviève-des-Bois selon les modalités suivantes :

Avenant n°3 au lot 7 Métallerie-Serrurerie avec la société MARCHAIS sise 5 chemin des voiries 91310 LEUVILLE SUR ORGE ayant pour objet de :

- prolonger le délai d'exécution de l'ensemble des travaux de 17 mois par rapport à la date prévisionnelle de réception du 26 mai 2020
- modifier le montant du marché de 277 618 € HT à 313 224 € HT, y compris l'avenant n°1, soit une augmentation de 12,83 % par rapport au montant initial du marché

Avenant n°3 au lot 11 VRD-Plantation avec la société STRF sise 57 rue de la libération 91590 BOISSY LE CUTTE ayant pour objet de :

- prolonger le délai d'exécution de l'ensemble des travaux de 17 mois par rapport à la date prévisionnelle de réception du 26 mai 2020
- modifier le montant du marché de 594 966,60 € HT à 665 398,82 € HT, y compris l'avenant n°1, soit une augmentation de 11,84 % par rapport au montant initial du marché

**Les trois délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :**

**41. Redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères du camping de Villiers sur Orge pour l'année 2021**

➤ **DECIDE** d'assujettir l'exploitant du terrain de camping-caravaning « Le Beau Village » à Villiers sur Orge à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, dont le montant est fixé à **13 390 €** pour l'année 2021.

**42. Désignation des représentants de Cœur d'Essonne Agglomération au Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères (SIREDOM) - Modificatif de la délibération n°21.019 du 11 février 2021**

➤ **MONSIEUR MICHEL COLLET, MAIRE DE GUIBEVILLE**, REMPLACE **MONSIEUR BERNARD LAJOURNADE**, en tant que délégué suppléant

➤ Les autres représentants de Cœur d'Essonne Agglomération au SIREDOM demeurent inchangés

**43. Désignation des représentants de Cœur d'Essonne Agglomération au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Cheptainville (SIARC) - Modificatif de la délibération n°20.047 du 16 juillet 2020**

➤ **MONSIEUR MICHEL COLLET, MAIRE DE GUIBEVILLE**, REMPLACE **MONSIEUR BERNARD LAJOURNADE**, en tant que délégué suppléant

➤ Les autres représentants de Cœur d'Essonne Agglomération au SIARC demeurent inchangés

La séance est levée à 01h10

Fait à Ste Geneviève-des-Bois, le 16 avril 2021.

Le présent extrait a été affiché  
ce jour à proximité de la porte  
de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération  
en exécution de la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999.

Le Président,

Eric BRAIVE.

